

BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres	635	635		
Immobilisations corporelles	21 157	16 222	4 934	4 113
Immobilisations financières				
Total I : Actif immobilisé	21 792	16 857	4 934	4 113
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances : Clients et comptes rattachés				
Créances : Autres	2 093		2 093	1 061
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 901		2 901	3 642
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	4 994		4 994	4 703
Total général (I + II)	26 786	16 857	9 928	8 816

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
	Net	Net
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 546	8 677
Résultat de l'exercice	320	-4 131
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	8 166	7 846
Total II : Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	792	
Comptes courants d'associés	970	970
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total III : Dettes	1 762	970
Total général (I + II + III)	9 928	8 816

Société S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO
Au capital de 3 000 €
Siège : 88 rue du Château, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
RCS n° 539 464 347 000 19 – Nanterre

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq

Et le vingt-sept juin,

A vingt heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée **A VOUS LE STUDIO** se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le **06 juin 2025**.

M. John Berrebi, préside la séance en sa qualité de gérant de la société **S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO**.

Sont présents ou représentés les associés :

Monsieur Robert John Berrebi,

Mademoiselle Marianne Groves,

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

Monsieur Robert John Berrebi, Propriétaire de **94** parts sociales,

Monsieur Claude Berrebi, décédé le 17 octobre 2024, était propriétaire de 3 parts sociales, lesquelles sont transférées de droit à Monsieur Robert John Berrebi, gérant de la société, portant ainsi ses parts à 97 parts sociales.

Mademoiselle Marianne Groves, Propriétaire de **3** parts sociales,

Soit un total de **100** parts sociales.

Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès verbal.

A B

Monsieur Robert John Berrebi, le Gérant, constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur Robert John Berrebi, le Gérant, rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024**

- 1) Lecture du rapport de gestion de la société S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO**, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2024**.
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO**, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé.
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024.**

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 décembre 2024**,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le **06 juin 2025**.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai chaque document a été tenu à leur disposition au siège social de la société **S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO**.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU **27 juin 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos au **31 décembre 2024**, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé. L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024** font apparaître un bénéfice de **320 euros**.

Résultat comptable N-1 : Déficit de **4131 euros**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice de **320 euros** de la façon suivante :

- Au compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent acte qu'aucune distribution n'est intervenue au cours des trois derniers exercices :

Exercice N-3 clos au 31 décembre 2021 : aucune distribution.

Exercice N-2 clos au 31 décembre 2022 : aucune distribution.

Exercice N-1 clos au 31 décembre 2023 : aucune distribution.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de rémunérer le gérant à hauteur de **30 000 euros** si l'activité de la société le permet.

L'assemblée générale prend acte de la rémunération versée au gérant au titre de l'année 2023 :

- Une somme de **0 euros**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 - 

CINQUIEME RESOLUTION

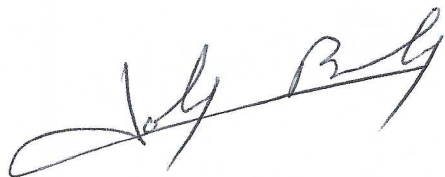
L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Claude Berrebi, survenu le 17 octobre 2024, associé détenteur de 3 parts sociales. Conformément aux dispositions statutaires et légales, l'assemblée générale constate que lesdites parts sociales sont dévolues de droit à Monsieur Robert John Berrebi, gérant de la société S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO. En conséquence, Monsieur Robert John Berrebi devient propriétaire de 97 parts sociales sur 100.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

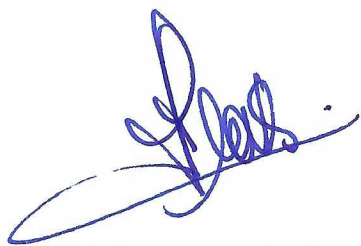
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

– Monsieur Robert John Berrebi,



– Mademoiselle Marianne Groves,



Pour la société S.A.R.L. A VOUS LE STUDIO

Le Gérant Monsieur Robert John Berrebi

